

**CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION DU 2 DECEMBRE 2016**

Ordre du jour :

Objets soumis à débat ou délibération

- Travaux d'aménagement de sécurité routière à l'entrée du Bourg (présentation de M. Oval, ADEPE)
- Droits de préemption
- Mise en place d'un groupe de travail suite à la modification du régime indemnitaire au 1/1/17
- Aménagement du poste de travail d'un adjoint technique

Informations et questions diverses

- Réflexion à propos des travaux à venir à la salle des fêtes
- Compte rendu du Conseil d'école
- SIAEP du Centre-Ouest Mayennais – Prévision de travaux sur La Brûlatte en 2017
- Échos de la Communauté de Communes du Pays de Loiron
- Divers

Convocations adressées le 28 novembre 2016

L'an deux mil seize, le deux décembre à vingt heures trente, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Monsieur DEULOFEU Jean-Louis, Maire.

Étaient présents : MM. DEULOFEU – RAIMBAULT – RENIER – RABEC – JARRY – BLAIN – BENEFIX – Mmes AUBRY – GEMIN – LEROUX – POIRIER

Absents excusés : Mmes VERON – VETTIER – MM. HELAINE – PRINCE

Secrétaire de séance : Mme LEROUX

Les points suivants ont été examinés :

OBJETS SOUMIS A DELIBERATION

Travaux d'aménagement de sécurité routière à l'entrée du Bourg

Après avoir entendu M. Oval du Cabinet ADEPE, chargé de la maîtrise d'œuvre du projet, venu présenter l'Avant projet sommaire, le Conseil Municipal, après débat et questions posées au Cabinet, valide cet Avant Projet sommaire qui vise un triple but :

- Sécuriser le CD 137 dans sa traversée du bourg de façon à obtenir une réelle décélération de vitesse entre le terrain de tennis et le cimetière pour arriver aux abords de l'entrée du bourg à la vitesse de 50 km/h.
- Requalifier l'espace de façon à donner une réelle configuration urbaine par la mise en place de trottoirs et un balisage très net de la chaussée par la mise en place de bordures de telle sorte que l'entrée du bourg sera mieux identifiée.
- Aménager les accès au plan d'eau et profiter de la mise en place des trottoirs le long du CD 137 pour créer un sentier piétonnier accessible aux handicapés, qui permettra d'assurer une liaison douce et sécurisée entre le terrain de tennis et le piétonnier existant parallèle au lotissement du Bosquet et au CD 137.

Le coût estimatif de ces travaux qui pourraient être réalisés sur deux exercices budgétaires est évalué à 176 230 € HT.

Une décision modificative budgétaire validée par le Conseil Municipal est nécessaire pour prévoir le paiement de la première facture de maîtrise d'oeuvre, elle se décompose comme suit :

Dépenses d'investissement	Compte 2031	- 6 000 €
	Compte 2151	+6 000 €

Droits de préemption

Conformément au droit de préemption institué dans le cadre du PLU, le Conseil Municipal, après délibération, décide :

- de ne pas préempter la parcelle A448 située dans le lotissement de la Charpenterie
- de ne pas exercer de préemption concernant les parcelles A586 – 598 – 614 situées dans la zone artisanale Intercommunale.

Mise en place d'un groupe de travail suite à la modification du régime indemnitaire

Dans le cadre de la refonte des carrières de la Fonction Publique Territoriale qui entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2017, un Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel se substituera à toutes les primes et indemnités mises en place antérieurement au 1^{er} janvier 2017.

En conséquence, 3 agents territoriaux étant concernés il y a lieu de mettre en place un comité de suivi pour définir les nouvelles modalités du régime indemnitaire.

Après un tour de table, le Comité est constitué des personnes suivantes : le Maire et les deux Adjointes, Mme Isabelle Galard – agent territorial –, M. Laurent Rabec, Mme Madeleine Leroux, Mme Nicole Poirier – conseillers municipaux.

Aménagement du poste de travail d'un adjoint technique

Afin de faciliter le travail de Mme Nathalie Moitte, ATSEM, et de soulager au maximum les contraintes articulaires au niveau du rachis lombaire et des membres supérieurs, une proposition d'achat de matériels par la collectivité est proposée au Conseil Municipal.

Cet ensemble de mobilier résulte de contacts pris avec Mme Rondeau, responsable Sameth 53, qui a eu l'occasion d'observer Mme Moitte dans l'exercice de sa profession et en collaboration avec le SPAT.

Le total des dépenses à envisager – coussins ergonomiques, 3 sièges adaptés aux différentes postures de travail – s'élève à la somme de 3 337,90 € TTC. Ce matériel est subventionnable par un fonds spécifique à hauteur de 2 653,59 €. En conséquence, la dépense nette, non comprise la récupération de la TVA, représente 684,31 € pour la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'achat de ce matériel et sollicite le FIPHFP pour l'attribution de subventions.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Réflexion à propos des travaux à venir dans la salle des fêtes

Le Maire propose à la Commission des Bâtiments communaux de réfléchir aux travaux de rénovation qui devront être entrepris à la salle des fêtes. La date du samedi 7 janvier 2017 est retenue. La Commission se rendra sur place à 10h. Elle se rendra par la même occasion à l'école et étudiera une solution pour obturer la partie découverte du préau.

Compte rendu du Conseil d'école

Le Maire rend compte du 1^{er} conseil d'école qui s'est tenu le 21 novembre 2016 à La Brûlatte.

Un point a été fait sur les effectifs de la rentrée, 112 élèves sur le RPI – 119 après Janvier (50 à La Brûlatte et 69 à La Gravelle).

Les deux écoles présentent leur projet pédagogique pour l'année scolaire 2016-2017.

Un toilettage de la convention du RPI signée en 1993, revue en 2005, est abordé. Ce dernier étant devenu indispensable depuis la mise en place des TAP, le changement dans la restauration et les tarifs différents de ce service.

SIAEP du Centre-Ouest Mayennais – Prévision de travaux sur La Brûlatte en 2017

Dans le cadre de travaux annuels de renforcement et de renouvellement du réseau d'adduction d'eau potable, les travaux suivants seront réalisés en 2017 :

- mise en place d'un nouveau réseau d'eau potable au lieu dit La Touche
- travaux de renouvellement des canalisations rue du Presbytère et rue des Écoles
- travaux de renouvellement au lieu dit l'Hermenerie

Échos de la CCPL

Le 21 décembre 2016, un bureau d'études viendra proposer aux Maires le diagnostic et la démarche à opérer pour la mise en place du projet de territoire.

Dans le cadre du rapprochement éventuel du Pays de Loiron avec l'Agglomération de Laval, des comités de travail sont mis en place dans les domaines de la culture, l'environnement, l'eau, l'assainissement, le tourisme, l'économie, les services aux personnes et seront copilotés par un élu de Laval et un élu de Loiron.

Divers

Échos de la SCIC

La parole est donnée à Christian Raimbault, qui a assisté à la dernière Assemblée Générale de la SCIC, qui rend compte de décisions prises :

- Augmentation du prix de vente du bois décheté de 1 % avec une rétroactivité au 1^{er} novembre 2016. La tonne de bois décheté passe à 117,51 € livrée.
- Internalisation du transport suite à l'arrêt de l'activité du prestataire ; en mutualisant l'achat d'un camion avec les départements de la Sarthe, de l'Orne, de la Manche et du Calvados grâce à une aide financière de la Région.

PLUI

Dans le cadre du PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) la date du 14 décembre 2016 est à retenir puisque le PLUI sera présenté au public à 18h30 aux 3 Chênes. Un registre dans chacune des Mairies de la CCPL pour recevoir les remarques du public est ouvert depuis le 22/11/16.

Prochaine date :

* 16 janvier 2017 à 20h30 : Conseil Municipal

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H30.

Nom	Signature	Nom	Signature	Nom	Signature
M. DEULOFEU		M. HELAINE	Absent excusé	Mme LEROUX	
M. RENIER		M. JARRY		Mme AUBRY	
M. RAIMBAULT		M. PRINCE	Absent excusé	Mme POIRIER	
M. BENEFIX		M. RABEC		Mme VERON	Absent excusé
M. BLAIN		Mme GEMIN		Mme VETTIER	Absent excusé